

ACTION GERONTOLOGIQUE AREDIENNE

SERVICE MANDATAIRE

16 Avenue du Général de Gaulle

87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Code A.P.E. : 8810 A

n° SIRET : 327 326 252 00118

n° URSSAF : 747 000000900524702

TEL. : 05 55 08 20 31

agamandataire.sty@wanadoo.fr



A Saint Yrieix la Perche, le 21 janvier 2022

Madame, Monsieur

Vous bénéficiez actuellement du service Mandataire de l'Action Gérontologique Arédienne, vous êtes donc automatiquement membre de l'association. A ce titre, vous devez vous acquitter de la **cotisation annuelle** dont le montant est de **28 euros** pour l'année **2022**.

Une facture vous sera envoyée, chaque mois, pour régler les frais de gestion. Le montant de ces frais sera calculé en fonction du nombre d'heures effectuées par votre salarié et selon le barème suivant :

Bénéficiaire mode Mandataire :

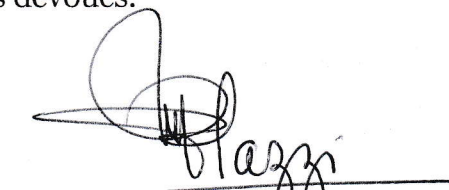
- jusqu'à 10h travaillées, une somme forfaitaire mensuelle de **13 €** vous sera facturée
 - de la onzième heure à la vingtième heure travaillée, chaque heure sera comptée **1.00 €**
 - de la vingt et unième heure à la trentième heure travaillée, chaque heure sera comptée **0.70 €**
 - de la trente et unième heure à la quarantième heure travaillée, chaque heure sera comptée **0,50 €**
 - au-delà de la quarantième heure travaillée, chaque heure sera comptée **0,30 €**

Par exemple vous employez une employée familiale 25 heures par mois , vos frais de gestion s'élèveront à :

- 10 h facturées 13 €
- 10 h x 1 € = 10 €
- 5 h x 0.70 € = 3.5 € soit 13 € + 10 € + 3.5 € = 26.5 € par mois

Je vous remercie de votre collaboration et de votre compréhension, et je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Bien à vous


Monique PLAZZI

Présidente